

## Direction financière

La direction financière voit ses missions selon plusieurs optiques.

La première est éminemment [financière](#) et [budgétaire](#) au sens commun des termes. Un axe particulier est réservé à la division des [conventions](#) et ressources affectées qui est la seule à avoir une compétence transversale large : budget, achat, mandatement, recettes...

La direction financière assure, deuxièmement, la gestion des moyens matériels mis à disposition de l'ensemble des structures de l'ONCFS car elle est responsable des divisions [logistique](#) (biens mobiliers) et [patrimoine/immobilier](#). Elle s'appuie, pour remplir cette mission, sur une composante juridique : la division des [marchés publics](#).

En troisième lieu, elle est en charge de la gestion transversale, au quotidien, de l'ensemble de la plus grosse implantation administrative basée à Saint Benoist dans les Yvelines (environ 2000 m<sup>2</sup> de locaux divers, 120 agents, 5 directions - Actions territoriales, Études et recherches, Systèmes d'information, Police, Finances - une agence comptable) :

- Standard téléphonique de Saint Benoist et du siège de Paris
- Accueil, orientation des visiteurs et des fournisseurs
- Réception et tri des courriers entrants, soutien dans le traitement du courrier sortant (oblitération, transport à La Poste)
- Gestion du restaurant administratif
- Entretien des espaces verts
- Gestion des fournitures de bureau
- Maintenances diverses des matériels et des espaces de travail
- Aménagements, changements de destination de locaux

Ces missions sont sous la responsabilité opérationnelle de la division [patrimoine/immobilier](#).

Au-delà de ses missions spécifiques, l'ONCFS est entré de plain-pieds dans la [LOLF](#) et ses principes nouveaux. Opérateur de l'État, il justifie son budget au premier euro, a un contrat d'objectifs qui organise son budget selon les missions confiées par le législateur et voit son plafond d'emplois fixé par le Parlement.